

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 10 mars 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 04.03.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de mars à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le quatre mars deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sébastien BOUREL - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Sophie DIEMER  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Valérie GUERAULT  
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

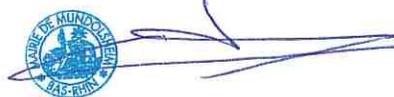
Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 mars 2025

Publié sur le site internet de la commune le 14 mars 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **7. Finances : mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (APCP) pour le pôle intergénérationnel et le parc public**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 22

Conseillers  
absents : 5  
dont 5 avec procuration

Les travaux de construction d'un pôle intergénérationnel regroupant les services petite enfance, et enfance de la commune, 18 logements locatifs aidés adaptés aux seniors, ainsi que des locaux mutualisés favorisant les interactions intergénérationnelles, et du parc public ont débuté respectivement fin 2021 et fin 2022. Ils ont été réceptionnés mi-2023. Les paiements devaient s'achever en 2024, mais les opérations de levé des réserves ont été retardées et ne sont pas encore achevées. De plus, des désaccords sur le règlement des marchés publics sont apparus, notamment pour le parc public.

Le Conseil municipal avait créé par délibération du 27 février 2021, une autorisation de programme pour cette opération, donnant lieu à des crédits de paiement répartis sur plusieurs exercices. Cette procédure permet d'améliorer la visibilité de ce projet à moyen terme en définissant une programmation des dépenses, et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices budgétaires.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Par délibération du 2 décembre 2024, le conseil municipal a prolongé l'APCP jusqu'en 2025.

Il convient, au vu de l'avancement des projets de procéder à une mise à jour des crédits d'autorisation de programme, et de crédits de paiement de l'opération.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-3 I,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 27 février 2021, du 28 février 2022, et du 27 février 2023, du 18 mars 2024 et du 2 décembre 2024,

VU la réunion de la commission des finances du 7 février 2025,

CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

	AP/CP Opération Pôle intergénérationnel et parc public (E30-AP – 2301)					
	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP/CP
AP/CP	727 857,22	3 521 438,44 €	3 992 111,25 €	1 264 388,02	216 440,00	9 722 234,93
2031 - Frais d'études	222 909,44	114 084,95	1 200,00		16 000,00	354 194,39
2051 - Concessions et droits similaires			2 647,26			2 647,26
2128 - Aménagements de terrains	4 502,16	4 620,00	-			9 122,16
21318 - Autres bâtiments publics	500 445,62	2 805 604,05	2 840 808,43	906 813,86	40 000,00	7 093 671,96
2151 - Réseaux de voirie			259 595,40	94 563,42		354 158,82
21534 - Réseaux d'électrification			599,30			599,30
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique			24 093,75	29 374,56		53 468,31
2161 - Œuvres d'art			21 600,00			21 600,00
2183 - Matériel informatique			16 205,97			16 205,97
21838 - Autre matériel informatique				4 561,94		4 561,94
2184 - Mobilier			212 600,72	762,24	12 600,00	225 962,96
2188 - Autres immobilisations corporelles - Installations, agencements et aménagements divers			34 003,76	112 051,20		146 054,96
2312 - Agencements et aménagements de terrains		597 129,44	578 756,66	116 260,80	147 840,00	1 439 986,90
<i>Pour rappel AP/CP votée en décembre 2024</i>	<i>727 857,22</i>	<i>3 521 438,44</i>	<i>3 992 111,25</i>	<i>1 566 850,00</i>	<i>76 000,00</i>	<i>9 884 256,91</i>
<i>Pour rappel AP/CP votée en mars 2024</i>	<i>727 857,22</i>	<i>3 521 438,44</i>	<i>3 992 111,25</i>	<i>1 259 800,00</i>		<i>9 501 206,91</i>
<i>Pour rappel AP/CP votée en 2023</i>	<i>727 857,22</i>	<i>3 521 438,44</i>	<i>4 346 891,00</i>	<i>344 479,00</i>		<i>8 940 665,66</i>
<i>Pour rappel AP/CP votée en 2022</i>	<i>727 857,22</i>	<i>5 655 116,00</i>	<i>2 150 537,80</i>	<i>287 181,80</i>		<i>8 820 692,82</i>
<i>pour rappel AP/CP votée au en 2021</i>	<i>2 762 324,56</i>	<i>3 663 180,04</i>	<i>1 389 000,80</i>	<i>343 128,72</i>		<i>8 157 634,12</i>

**ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX**

**Par 24 Voix Pour**

**3 contre : Henri BECKER – Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuration de vote)**

Mundolsheim, le 14 mars 2025

Le Maire,



Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI